

LE MEMORIAL,

O U

RÉCUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Décadi 10 Thermidor, an Ve.
Vendredi, 28 juillet, 1797.

(N^o. 70.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehunt
In majus :

ITALIE.

Fiume, le 5 juillet (17 messidor.) Il est certain que la Dalmatie est au pouvoir de l'Autriche, qui y trouvera de quoi former une marine respectable, comme bois et matériaux nécessaires pour la construction des vaisseaux. Ce pays sera encore une pépinière d'excellens matelots.

L'Autriche occupe en outre toute l'Istrie vénitienne ainsi que plusieurs îles jusqu'à Raguse, où deux commissaires autrichiens effectueront la réunion de ces pays à la Hongrie.

Un corps de troupes autrichiennes est entré dans la Bosnie que la Porte doit avoir cédée à l'Autriche en échange des îles de Confou, de Zante et de Céphalonie, enlevées aux Vénitiens.

Ce qui s'est passé depuis quelque tems en Italie, est bien fait pour étonner; ce qui arrivera encoiredans ces contrées, ne causera pas moins de surprise. Bonaparte a créé la république cisalpine; il l'a organisée, il en a nommé les autorités, il en a fait un Etat assez formidable pour pouvoir se mesurer avec ce qu'on appelle *les grandes puissances*: il lui a donné une étendue et une force dignes de lui attirer des alliés respectables. D'après le rôle qu'il joue, il ne seroit pas étonnant que les Cisalpins élevassent ce général à une dignité suprême, à une espèce de dictature; déjà même beaucoup de patriotes cisalpins en ont parlé; peut-être que Bonaparte s'y attend; mais il n'aura pas l'air d'y songer tant que l'indépendance de la république cisalpine ne sera pas reconnue par les puissances de l'Europe. En attendant, il éloigne de cette république toutes les troupes françaises; mesure adroite qui aplaniroit bien des difficultés: il se propose d'exercer lui-même les nouvelles troupes cisalpines, qu'il vient d'organiser, procédé qui annonce de grands projets. Du reste, le tems nous apprendra jusqu'à quel point ces conjectures sont fondées, et ce tems n'est peut-être pas éloigné.

FRANCE.

Sens, le 5 thermidor (23 juillet.) Chaque jour les citoyens honnêtes sont outragés; on ne dissimule plus le dessein qu'on a de les égorger. Le 2, une de nos mégères révolutionnaires a attaqué, à la promenade publique, un vieillard paisible qui se rendoit à son jardin; et sur le prétexte qu'il avoit des opinions aristocratiques; elle l'a fort mal traité, et a essayé de le poignarder plusieurs fois avec un couteau qu'elle tenoit élevé sur sa tête. Sans le secours de deux vétérans qui sont parvenus à la détacher de sa proie,

l'honnête vieillard n'existeroit plus. Tel est le résultat des provocations assassines du parti jacobin, qui trouble notre commune.

Paris, 7 thermidor.

Puisqu'il n'y a plus de police, disoit hier un très-bon homme, il faut que chacun la fasse. Voilà mon lieutenant de police, si on m'attaque: il montrait un bon pistolet. Puisqu'il n'y a plus de police, disoit un autre, il faut annoncer au public les petits faits dont elle avoit soin de s'informer, afin que nous n'eussions pas la peine de les redire. Mon tapissier m'a apporté son très-petit mémoire: il prétend qu'un garçon tapissier que la révolution a fait canonier lui a dit hier: *Il se monte un coup superbe, d'ici à quinze jours.* Et moi, reprit un autre, mon voiturier de Blois m'a dit qu'il avoit fait route avec un commissaire du directoire près d'une commune de ce pays-là, et un ancien membre du comité révolutionnaire. Ils se rendoient à Paris; c'étoit à qui promettoit plus de merveilles, plus de sang. Ils s'arrêtoient dans toutes les villes, et y distribuoient des lettres: *toujours à quelque municipal, à quelque agent du pouvoir exécutif.*

Pendant que ces honnêtes citoyens se communiquoient leurs indications, survint un père de famille, un homme public, vanté par ses lumières, révérend pour sa probité. Moi, dit-il, je suis indigné de l'impudence de nos mœurs actuelles. Des lieux de prostitution publique sont placés sur le passage des citoyens: en voilà sous ces voutes du Palais-Royal; il y en a un au passage du Carouzel, sous le guichet Marigny; le vice s'écartoit des regards, il erroit sur le soir: il se présente en plein midi. La police souffrira-t-elle cette horreur?..... L'homme vertueux oubloit que la police est vacante.

Encore une destitution affligeante. Desmousseaux quitte la place de commissaire du pouvoir exécutif près le bureau central. Le public dit hautement que c'est une perte: il faut présumer que Baudin qui le remplace, est une acquisition; car c'est un prêtre marié.

Lenoir-Laroche quitte décidément la police. Elle sera confiée à Sotin. C'est un homme qui, en vendémiaire, acquit une grande réputation à la section du Théâtre Français par son opposition à tous les citoyens.... Mais pour le mieux connaître, il faut relire le procès des Nantais

Le 6, les membres du corps législatif, habitués à se réunir aux salles basses de la bibliothèque nationale, les mêmes qui composoient auparavant le club de Noailles, furent fort étonnés, en venant à ce rendez-vous, d'y trouver beaucoup de membres de la réunion de Clichy.

Les premiers d'entre eux reconnurent avec surprise Dumas, puis Rovère, puis dans une croisée Vaublanc, puis à l'opposite Vauvilliers. Scène muette d'abord : étonnement, révérences, et enfin bon jour, ou bon soir, de ces paroles, comme dit Blanche-Bazu, *qui ne sont pas du tout insignifiantes*. Talot arrive, salue gaiement, félicite les nouveaux venus, leur demande l'assiduité, promet la sienne : on se rapproche ; on cause ; on a de l'esprit, de la bonhomie : il se trouve qu'on est pourtant des hommes ; et qu'au lieu de se séparer sous le nom de Réunion, on peut se réunir par le bon accord, la déférence mutuelle et l'intérêt commun qui est celui de la nation. Quand on m'a conté cela, je passois devant un placard de Riouffe ; ce placard me paroit réduit, ainsi que ses auteurs, à l'absurde.

De l'hypocrisie.

Mes chers amis, il me prend fantaisie

De vous parler ce soir d'hypocrisie.

VOLT.

Il y en a aujourd'hui deux nouveaux genres, l'un dont on parle beaucoup, et qui est d'invention révolutionnaire ; l'autre dont on n'a pas encore parlé, et qui n'est que trop réel : il appartient aux sophistes, qui, sous le nom de philosophes, sont aujourd'hui les derniers alliés de la tyrannie, et les subalternes du jacobinisme, en haine de la religion. Cette haine est telle, que placés entre les jacobins et les chrétiens, et bien sûrs que les premiers ne se servent que du poignard et les seconds que de la plume, ils aiment mieux être égorés par les uns, à la première occasion, que d'être humiliés par les autres : ils aiment mieux risquer de n'avoir point de défense contre ceux qui assassinent, que d'avoir toujours tort contre ceux qui raisonnent. On peut leur appliquer ces paroles du prophète : *Moti sunt sicut ebrius, et omnis sapientia eorum devorata est. Ils se meuvent comme des gens ivres, et toute leur prudence a été dévorée....* par la révolution.

On ne se seroit pas attendu au dernier reproche qu'ils ont imaginé contre tout ce qui paroît attaché au christianisme, contre tous les défenseurs du culte public. Ce sont tous (ont-ils dit) des hypocrites. Ces philosophes calomnieux oublient apparemment que la révolution, en faisant tant de mal aux chrétiens, a fait ce bien à la religion (et ce n'est pas le seul), qu'elle a rendu l'hypocrisie à-peu-près impossible : il ne faut que réfléchir un moment pour s'en convaincre.

Qu'il y eût des hypocrites, quand le sacerdoce avoit ses honneurs et ses bénéfices, rien n'est plus concevable : cela n'étoit pas de la religion, mais de l'homme : l'intérêt pouvoit faire de mauvais prêtres : il y en a eu, et il y en aura toujours. Mais la révolution, qui, suivant l'expression des livres saints, a mis au grand jour les pensées de plusieurs, ut manifestentur cogitationes multarum, a marqué les bons et les mauvais, de manière à ce qu'il ne fût pas possible de s'y méprendre. Les ministres sans vocation, ceux qui n'avoient approché de l'autel que pour s'engraisser de la chair de sacrifice, ont été les premiers à renverser l'autel

qui les avoit nourris (1). L'apostasie n'a été pour eux qu'un dernier sacrilège ; et ; grâces au ciel, c'est le petit nombre, *pusillus grex* : celui des pros crits, des confesseurs, des martyrs est innombrable. Il est vrai que ceux-ci n'ont pas été rangés parmi les hypocrites : la philosophie n'y a vu que des fanatiques. Car on sait qu'elle ne laisse que le choix de ces deux dénominations, et qu'elle ôte par-là tout moyen d'échapper à ses anathèmes. « Ta croyance est » pour toi un état, un bien être : donc tu es un hypocrite. » Tu souffres et meurs pour ta croyance : donc tu es un fanatique. » Cette logique est sublime dans son genre et digne de son origine : c'est la logique de l'enfer. Supposons que le diable fût juge, comme il l'a été dans les tribunaux révolutionnaires : il lui faudroit une formule propre à condamner toujours ; et pourroit-il en trouver une meilleure que celle que les philosophes ont inventée contre les chrétiens ? Les Coffinal et les Dumas en savoient-ils davantage ?

Mais quoiqu'on ne soit plus juridiquement massacré pour être chrétien, il n'y a pas encore, ce me semble, assez à gagner à l'être dans la république française, pour que l'accusation d'hypocrisie ait pu remplacer celle de fanatique. Je sais bien qu'autrefois on pouvoit obtenir une pension, comme Gilbert, et quelques autres, en écrivant en faveur de la religion : mais aujourd'hui, pourroit-on me dire quelle pension, quelle place, quelle espèce de bénéfice on peut espérer du gouvernement, en faisant profession de zèle pour la foi de nos pères, lorsque tout ce qui approche du pouvoir a fait de cette seule expression, la foi de nos pères, un titre de réprobation civique ? Celui de patriote opprimé a été long-tems, et semble être plus que jamais en grande recommandation auprès du directoire : je n'ai pas oui dire que celui de chrétien y fût accueilli avec la même faveur ; je crois même que ce seroit le plus mauvais de tous. Où donc est l'avantage de l'hypocrisie ? Un frère et ami du Journal de Paris pouvoit seul nous l'apprendre : il veut se faire chrétien, pour avoir de la considération dans le monde : ce sont ses propres termes. Ils sont dignes d'attention : on peut en inférer, que depuis qu'on a vu tous les crimes et tous les maux de la révolution, c'est-à-dire, des crimes et des maux hors de toute comparaison et de toute idée, produits par l'irréligion et par l'impiété, les gens raisonnables ont conclu que la religion étoit bonne à quelque chose, et qu'un homme religieux valoit mieux qu'un jacobin. C'est quelque chose ; mais pourtant voilà déjà l'intérêt de l'hypocrisie étrangement réduit ; car il faut avoir une grande soif de considération pour vouloir être considéré comme chrétien, au risque de tout ce qui peut encore en arriver, ne fût-ce que d'être brocardé, placardé, diffamé, menacé par ceux qui ne considèrent point du tout le christianisme ; et il y en a encore assez pour faire du bruit et même du mal. Il me semble que celui qui met ce prix à l'estime des honnêtes gens, est fort loin d'être un hypocrite : ce n'est pas un calcul de l'hypocrisie, de s'exposer à tous les genres de persécution, lorsqu'il seroit fort aisé de trouver dans le silence seul une

(1) Je ne parle ici, et je n'ai jamais parlé en ce sens que des apostats, que de ceux qui se sont démis, comme l'a dit plaisamment le Rédacteur, qui croit qu'on se démet du sacerdoce comme d'un office. Ce même Rédacteur, qui, dans une révolution où tout a été mené, a eu le singulier honneur de remporter la palme du mensonge, a imprimé que j'avois accablé d'outrages les prêtres constitutionnels. Je n'en ai jamais dit un mot : je me suis contenté de gémir sur leur scission et d'attendre leur repentir.

entière séc
tration en
philosophe
à tout le
eux une v
core avisé
cependant
au nom de
sier qu'il
reusement
eux-même
pas prévu
toutes les
(L

F

Voici d
triumvirs

Nous r
blement p

1^o. D'a
désgrace

directoire
soudre le

2^o. De
plaire au

volonté e
proposé b
une liber

3^o. De
tesse de

républiq
plus abho

néral d'op
manifesté

4^o. De
finances,

été livrée
guie d'ag

la fondat

5^o. De
nistres,

mettre d
nous avo

6^o. I
comptes

règle; d'

loit que

ces reche

7^o. D'
titution

une légis
ordre da

8^o. De
du peupl

l'inimitié

têtes les

miner. E

nous jur

1^o. De
les contr

impositio

entière sécurité. Cela pourroit même s'appeler une démonstration en morale, si l'on démontreroit quelque chose à nos philosophes accusateurs. Aussi, n'est-ce pas à eux, mais à tout le monde, excepté eux, que je vais prouver chez eux une véritable *hypocrisie*, dont ils ne s'étoient pas encore avisés; et quoiqu'elle soit souverainement ridicule, cependant comme elle attaque les défenseurs de la religion, au nom de la religion même, ce nouvel artifice, tout grossier qu'il est, n'a pas laissé de faire quelques dupes. Heureusement, dès qu'il est démantelé, il retombe tout entier sur eux-mêmes, et les écrase par des conséquences qu'ils n'ont pas prévues; car jamais le mensonge ne peut connoître toutes les forces de la vérité.

(*La fin à demain.*)

L. H.

Fin du plan de conspiration triumvirale.

Voici donc la réparation que Tallien proposoit de faire aux triumvirs :

Nous représentans du peuple français, demandons humblement pardon au directoire exécutif *triumviral*;

1^o. D'avoir eu le malheur de lui déplaire et d'encourir sa disgrâce, même avant d'avoir été nommés : pourquoi le directoire a voulu nous frapper sans nous connoître, et dissoudre le corps législatif.

2^o. De ce que le peuple français a eu le malheur de déplaire au directoire, en faisant des choix à contre sens de la volonté et des instructions directoriales : pourquoi l'on se propose bien de ne pas laisser au peuple, l'année prochaine, une liberté dont il fait un si mauvais usage.

3^o. De nous être plaints de l'immoralité, de la scélératesse de tous les commissaires choisis exprès dans toute la république parmi les hommes les plus sanguinaires et les plus abhorrés, et de ne pas nous être résignés au système général d'oppression et de tyrannie, adopté par le directoire et manifesté par ces odieuses nominations.

4^o. De nous être plaints du brigandage commis dans les finances, et de ce que la plus belle moitié de la France avoit été livrée, d'un trait de plume, aux invasions d'une compagnie d'agioteurs qui n'ont pas encore eu leurs pareils depuis la fondation de l'empire français.

5^o. De nous être plaints des mauvaises opérations des ministres, de la cupidité des fournisseurs, et d'avoir essayé de mettre de l'ordre dans cette partie du gouvernement que nous avons trouvé dans le plus déplorable état.

6^o. D'avoir exigé des ministres qu'ils rendissent des comptes; d'avoir critiqué les comptes qui n'étoient pas en règle; d'avoir révélé des dilapidations sur lesquelles on vouloit que nous gardassions le silence, et de nous être faits par ces recherches d'innombrables ennemis.

7^o. D'avoir rapporté des lois absurdes, révoltantes, inconstitutionnelles, et d'avoir témoigné quelque desir de réformer une législation sanguinaire, de rétablir le crédit par un nouvel ordre dans l'emploi des fonds.

8^o. De nous être exposés, en voulant obéir à la volonté du peuple français que la constitution déclare souverain, à l'inimitié du directoire et des jacobins; d'avoir attiré sur nos têtes les orages de leur colère qui menace de nous exterminer. En conséquence, voulant prévenir tous ces malheurs, nous jurons et promettons au directoire exécutif :

1^o. De mettre à sa disposition le trésor public, toutes les contributions, et de décréter sans examen toutes les impositions qu'il pourra desirer.

2^o. De ne plus nous plaindre, ni du gaspillage des finances, ni du brigandage des fournisseurs et de leurs *intéressés secrets*, ni des marchés frauduleux, ni des abus des ordonnances d'urgence et de la vente à trois quarts de perte de ces ordonnances, ni de l'agiotage, ni de la vente des radiations de la liste des émigrés, ni de toutes les belles spéculations financières, qui, lors du premier prairial, étoient en si bon train.

3^o. De ne plus contrarier le directoire dans le choix de ses ministres, de ses agens, de ses employés, de ses commissaires, et d'accepter avec résignation tous les scélérats et les bandits auxquels sa profonde politique croit qu'il importe de confier l'autorité publique; à cet effet, nous renonçons à examiner la conduite desdits ministres, agens et employés, attendu qu'il est naturel qu'ils agissent conformément à leur caractère immoral et aux intentions du gouvernement.

4^o. De concourir avec le directoire à ce que le peuple n'abuse plus, comme il vient de faire, du droit d'élection en nommant d'honnêtes gens aux administrations et à la législation, et de travailler à ce qu'il choisisse de gré ou de force, au mois de germinal prochain, des jacobins renforcés et connus par une bonne conduite révolutionnaire.

5^o. D'abandonner à Merlin les prêtres, les émigrés vrais ou supposés, afin qu'il en fasse prompte justice ou *injustice*, ainsi que de tous les conspirateurs, royalistes, chouans et suspects de quelques espèces qu'ils soient.

6^o. Enfin de ne rien décréter, proposer, faire et même dire que, de l'agrément et sous le bon plaisir du directoire exécutif, promettant de lui sacrifier nos mandats, notre honneur, notre devoir et la volonté du peuple français.

A ces conditions, nous espérons de sa clémence qu'il daignera nous conserver la vie sauve, éloigner de nos têtes le danger qui les menace, et nous prendre sous sa protection toute puissante; satisfait de notre dévouement absolu à ses volontés, nous le prions de ne plus regarder l'existence d'un corps législatif quelconque comme incompatible avec la sienne; de renoncer au projet de le dissoudre, pour y substituer le régime militaire et telle autre forme de gouvernement qu'il auroit pu se proposer d'adopter, et de croire enfin que le corps législatif n'usera de son pouvoir que pour assurer davantage celui du directoire exécutif, et le rendre autant absolu qu'il le desire.

Il est démontré à mes yeux que les représentans du peuple n'ont pas d'autre moyen d'échapper aux dangers qui les menacent. Ce parti ne laisse pas que d'avoir aussi des inconvéniens, car le peuple irrité contre ses mandataires, pourroit bien les punir quelque jour de leur criminelle complaisance qu'il traitera de trahison.

Il est démontré à mes yeux, et c'est là tout le secret de la conspiration, que le directoire ne veut plus de corps législatif et qu'il veut le dissoudre; et j'espère le démontrer à toute la France par tant et de si fortes preuves qu'il ne restera pas le moindre doute dans les esprits.

Par un député.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE DUMOLARD.

Séance du 9 thermidor.

Dumolard ouvre la séance par un discours dont voici l'extrait :

Ce jour rappelle de touchans souvenirs. En se promenant dans cette enceinte, l'œil rencontre, à chaque pas,

d'honorables victimes que le 9 thermidor vint arracher à la hache des bourreaux. Immortelle journée, salut ! tu servis d'expiation aux larmes, au sang des Français ; tu seras, dans l'avenir, une leçon terrible pour les tyrans, un espoir consolateur pour les peuples opprimés.

Mais ce seroit peu de célébrer le 9 thermidor par des paroles fugitives. Promettons à la nation française de ne voir dans nos travaux que son bonheur et sa gloire. De grands actes de justice ont déjà signalé nos pas dans la carrière ouverte à la nouvelle législation : ne nous laissons point ébranler par les calomnies des méchants ; elles passeront, mais le bien que nous aurons fait, ne passera point.

Que de prétendus philosophes s'épuisent en abstractions sur la nature des meilleurs gouvernements possibles : le nôtre est fixé par la constitution de l'an 3 ; hors d'elle, je ne vois qu'une mer de sang, mais dans son sein reposent la paix et l'honneur de l'empire.

Fondateurs de la république, vous n'avez ici que des imitateurs et des émules. Et vous, braves défenseurs de la patrie, vous comptez parmi nous autant d'admirateurs et d'amis. En vain la malveillance cherche à vous soulever, au nom de la liberté même, contre les premiers dépositaires de la liberté : vos oreilles se ferment, ainsi que vos ames généreuses, aux impressions du mensonge, et vous savez qu'on ne cesse pas d'être républicain parce qu'on est juste. Quelle que soit la lutte impie des factions, nous ne rétrograderons jamais vers aucune espèce de tyrannie ; le joug sanglant de la terreur ne pèsera plus sur la France, et ce ne sera pas en vain qu'aura lui pour elle le 9 thermidor.

Le conseil arrête l'impression du discours de son président, au nombre de trois exemplaires pour chaque membre.

Sur la proposition de Duplantier, il accorde une pension de 1,200 liv. à la veuve et au fils du citoyen Poiret, huissier de la convention nationale, condamné révolutionnairement à mort, en haine de son attachement à la représentation nationale.

Bergoeng, par motion d'ordre : Le conseil combattra toujours avec courage l'hydre de l'anarchie, mais il ne veut point caresser le monstre du royalisme. On nous a distribué ce matin un pamphlet qui commence par ces mots : Vous qui d'un seul mot nous avez rendus républicains en faisant main basse joyeuse sur la royauté, etc. Je demande que la commission des inspecteurs soit invitée à surveiller les écrits qui se glissent dans nos distributions.

Béranger : Voici quelque chose de bien plus précis, mais ce n'est pas du royalisme. Dans un journal rédigé par un représentant du peuple (*l'Ami des Lois*, par Poulitier), on lit aujourd'hui un article dans lequel l'auteur appelle le poignard sanglant du 9 thermidor contre de soi-disant législateurs, contre ce directeur avide de sang, etc.

Si je ne craignois pas d'abuser d'un tems précieux que réclame la discussion sur l'organisation de la garde nationale, je ferois voir le rapport intime de cet article anarchique avec les circonstances critiques qui nous environnent ; il coïncide avec la menace d'un mouvement prochain ; mais je ne fais qu'une seule réflexion : la provocation à l'assassinat est évidente, le délit est constant. Je demande le renvoi au directeur pour qu'il en fasse punir l'auteur.

Le conseil arrête seulement, sur la proposition de Boissy, qu'il ne sera plus distribué d'écrits à ses membres, qui ne soient revêtus de la signature de l'auteur.

Pichegru soumet ensuite à la discussion une partie du projet sur l'organisation de la garde nationale.

L'article II du second titre porte :

« Chaque bataillon sera formé de dix compagnies, dont une de grenadiers, une de chasseurs et huit de fusiliers, ainsi que d'un état-major, composé d'un chef de bataillon, d'un adjudant et d'un tambour-major ».

Guillemardet ne voit, dans ces compagnies de grenadiers et de chasseurs, que des compagnies d'élite, privilégiées, et prêtes à s'armer, peut-être, contre la liberté

Des murmures interrompent l'opinant ; eh bien, s'écrie-t-il, je prouve ce que j'avance. Ce furent des compagnies d'élite, tirées de la garde nationale, qui s'armèrent pour le roi, dans la journée du 10 août ; ce furent des compagnies d'élite, tirées de la garde nationale, qui, le 31 mai, décimèrent la convention ; ce furent des compagnies d'élite, tirées de la garde nationale, qui, depuis, formèrent ces armées révolutionnaires qui portèrent dans les départemens, le brigandage, la terreur et la mort ; ce furent des compagnies d'élite, tirées de la garde nationale, qui, le 9 thermidor même, combattirent sous Henriot en faveur de Robespierre ; ce furent des compagnies d'élite, tirées de la garde nationale, qui, le 13 vendémiaire, vinrent assiéger, pendant trois jours, la convention nationale, sous le nom d'armée réactionnaire

De nouveaux murmures ferment la bouche à Guillemardet ; il descend de la tribune en invoquant la question préalable sur les bonnets de grenadiers et les bottines de chasseurs.

Malgré les frayeurs du préopinant, l'article est adopté, ainsi que plusieurs autres.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE DUPONT DE NEMOURS.

Séance du 9 thermidor.

Quatre résolutions sont successivement adoptées :

1^o. Celle qui proroge à six mois le délai accordé pour se pourvoir contre les arrêtés des représentans du peuple en mission.

2^o. Celle qui autorise les entrepreneurs du pont Saint-Vincent de Lyon à percevoir un droit de passage sur ce pont, pendant l'espace de quatre-vingts ans.

3^o. Celle qui confirme les élections de l'assemblée primaire de Lectoure (Gers), en date des 1 et 2 germinal, et annule celles qui ont eu lieu les 3 et 6 du même mois.

4^o. Enfin, celle qui autorise les commissaires de la trésorerie nationale à faire des négociations sur leur responsabilité.

Barbé - Marbois combat de nouveau la résolution qui donne à ferme l'exploitation des salines de la Meurthe, du Jura, etc. ; il prouve que les fermiers gagneront au moins un million par an au détriment du trésor public.

Champion et Hermand parlent en vain en faveur de la résolution. Elle est rejetée.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez GRAPART, rue de Thionville, No. 44 ; CUCHET, rue et Hôtel Serpente ; et RICHARD, rue de Thionville, No. 40 : et pour toute la Belgique, chez Horgnies, à Bruxelles.

Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois ; de 18 liv. pour six mois, et de 36 liv. pour l'année.

REC

Lond
étions d
lord Ma
la restit
celle des
brûlés ;
républiq
qui s'en
blique b
Espéran
ignorons
pirer de
personne
France n
et que,
puisse l
pour le
autres q
Dix -
condam
du roi.
Le lo
Cadix il
été pris
mandée
de ne pa
savoir à
ils seroi
Un c
que les
les a lai
détruits.
a été pr
de se so

Brux
de trou
de reste
ce nomb
Lefebvre
plusieur
l'intérie